



Terrain devenu non constructible

Par **chris 76**, le **18/08/2017** à **11:01**

bonjour

nous avons achetez un terrain constructible provenant d'une division parcellaire ,nous avons obtenu un permis de construire et avons fait viabiliser ce terrain mais suite a des gros problemes de finances nous n'avons pas construis et nous avons annuler le permis de construire pour vendre le terrain ,nous sommes allez a la mairie pour savoir quels document fournir pour vendre ce terrain il nous ont repondu que avec le nouveau PLU il n'etait plus constructible alors qu il y a des maisons de chaques cotés je croyais que la mairie devais tenir compte du PLU au moment de la division parcellaire
quel recours avons nous ? merci

Par **goofyto8**, le **18/08/2017** à **11:46**

bonjour,

[citation]nous n'avons pas construis et nous avons annuler le permis de construire pour vendre le terrain ,[/citation]

Un permis ne s'annule pas, il devient caduque après une période de 3 ans.

La ville peut, à tout moment, réviser le PLU et rendre, par ce moyen, des terrains inconstructibles (ou l'inverse).

Le vôtre aurait pu être construit, avant l'adoption du nouveau PLU, mais vous avez renoncé à construire malgré un PC accordé.

Aujourd'hui vous vous retrouvez, hélas, avec un terrain non constructible qui aura perdu, d'un seul coup, une importante partie de sa valeur marchande.